



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120452

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/08/2021 16H57 C:000091 I:32893
V/REF : 791997
V/Email reçu le Vendredi 27/08/2021 à 16H57

SELON DEVIS N° 1080086

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Grandiflora
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 00395
IMMEUBLE : LES MILLIERES
1 a 7 PLACE DES MILLIERES
01390 ST ANDRE DE CORCY

Feillens, le 13 Décembre 2021

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 4 PLACE DES MILLIERES - ST ANDRE DE CORCY - MR DOS PREZERES 0661801444
RDC

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 1080086 du 23/08/2021 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme C GIROND

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

ACCORD SUR DEVIS

CURAGE HAUTE PRESSION ET POMPAGE DES CANALISATIONS ET DES ANTENNES
INSPECTION VIDEO DE L'ENSEMBLE DES CANALISATIONS (SUSPICION DE CASSURE)
FOURNITURE D'UN RAPPORT CAMERA ET PHOTOS

NOTRE INTERVENTION DU 29 OCTOBRE 2021: PRESENCE DE CASSURES

OBSERVATIONS : DS TT Email envoyé le 23/08/21 à 17H56 Mme C GIROND

RAPPORT CAMERA ENVOYE PAR MAIL ET PAR COURRIER A MME GIROND LE 06.12.21
CASSURE SOUS LE DALLAGE

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	479,00	479,00
	TOTAL H.T.		479,00
	T.V.A. a 10,00%		47,90
	TOTAL T.T.C.En EURO		526,90

Valeur en votre reglement comptant



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120452

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 791997 du 27/08/2021

Pr. 16h57

SEM CODA
Agence de TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandflora
01600 TREVoux
Tel: 04.81.51.03.10

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 Route de Ternant
01570 FEILLENS

Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page

Immeuble collectif ☒ - 2 ans ☐
Fournitures seules ☐
Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

Fournisseur

Référence : 544126-S2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

THCVRDPP Tyx hors contra Voirie réseaux Partie priv.
01-EE-2230-ENT-6156310
Date limite exécution : 11/09/2021

Observations

TEL : 06.61.80.14.44

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Mt	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
DEBOUEU CURAGE HAUTE PRESSION ET POMPAGE	1,00	479,00	479,00	479,00	47,90	526,90
DES CANALISATIONS						
ET DES ANTENNES - INSPECTION VIDEO DE L'ENSEMBLE (SUSPICION DE CASSURE) SELON VOTRE DEVIS N° 1080086 du 23/08/2021						
Total H.T.				479,00	47,90	526,90
Total TVA					47,90	
Total TTC						526,90

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIROND Colette le 27/08/2021

La Responsable d'Agence

Stéphanie DE CAMARRET

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15.000 €
550 route de Ternant
01570 FEILLENS
Tél. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S. BOURGOGNE 123 030

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA Agence de TREVoux

27/08/2021 à 16:12



Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**
Adresse : **Agence de TREVoux 21, rue des Magnolias Le Grandfiora 01600 TREVoux**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
- ☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 PLACE DES MILLIERES 01390 ST ANDRE DE CORCY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

- ☐ Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
- ☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
- ☐ Cloisons intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie
- ☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
- ☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVoux** le **27/08/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia-DIAF

Direction des Agences

Numéro: 791997